

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 10 mars 2020 à Morzine

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Cyrille (DS)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	POLLIER Frédéric (DS)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILLIP Martine, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et FAVRE Florent
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis

Procurations :

Lucien RASTELLO (Morzine) à Michel RICHARD (Morzine)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz), DUPONT Eric (DS Seytroux) et CORNIER André (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

RASTELLO Lucien (Morzine), CORNIER-PASQUIER Anne (Bellevaux) et REY Emmanuel (Bellevaux)

Délégués absents :

GOINE Nathalie (Les Gets), GREVAT Jérôme (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et GALLAY Gilbert (DT La Forclaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme) et LARDY Sandra (chef de projet de territoire)

Secrétaire de séance : MORAND Jean-Claude

Date de convocation : 4 mars 2020

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 février 2020

Jean-Claude MORAND demande juste une modification par rapport à un point qui avait été abordé en questions diverses : contrairement à ce qui a été retranscrit, le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la déchèterie des Gets n'a pas encore attribué mais devrait l'être prochainement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.

2- Urbanisme

2.1 PLUi-H : point sur la procédure d'arrêt

Madame la Présidente souligne qu'une première discussion a eu lieu en bureau communautaire où il a été envisagé de revenir sur l'arrêt du PLUi-H pour anticiper un probable avis négatif des services de l'État. Toutefois, elle rappelle les propos tenus par Jean-Louis VUAGNOUX lors de la réunion du 6 février 2020, à savoir que le projet de PLUi-H n'est certes pas parfait mais qu'il vaut mieux l'approuver. Elle souligne que sur les 15 communes, 13 d'entre elles ont délibéré favorablement sur le dossier d'arrêt qui leur a été transmis. Elle estime que les articles que tout le monde a pu lire dans la presse concernant la commune des Gets n'ont certainement pas arrangé la position de la DDT. Personnellement, elle invite les élus à bien réfléchir ce soir avant de chercher à revenir sur la délibération communautaire prise le 6 février. Elle est consciente qu'il y a des coquilles, des erreurs et des imperfections dans le dossier mais souligne que des modifications pourront être apportées ultérieurement.

Jean-François BAILLEUX souligne que la DDT émet des doutes sur le document quant à son contenu. Elle juge que plusieurs éléments nécessitent des précisions et des modifications. Toutefois, compte-tenu de la période de réserve avant les élections, les services de l'État ne peuvent pas écrire officiellement leurs remarques. En conséquence, rien n'oblige techniquement le conseil communautaire à retirer sa délibération d'arrêt ce soir. Il précise que la DDT émet des réserves sur certaines zones 2AU mais aussi sur certains projets touristiques pouvant au final être des UTN locales voir structurantes. Par ailleurs, après avoir consulté CDMF, il met en garde les élus sur les conséquences d'un retrait ou d'une abrogation de la délibération d'arrêt pour les communes qui auraient déjà eu l'occasion de déposer des sursis à statuer en s'appuyant sur cette délibération. Il ajoute qu'en cas d'abrogation de l'arrêt, la base juridique des nouveaux sursis à statuer serait plus mince.

Jean-Claude MORAND estime que le bureau n'a pas souhaité remettre en cause le projet mais qu'il a uniquement envisagé la possibilité de profiter des mois à venir pour améliorer le document.

Yannick TRABICHET demande ce qui se passera si le conseil communautaire ne retire pas sa délibération d'arrêt et que l'avis de la DDT est défavorable. Stéphane PUGIN-BRON précise que dans ce cas, il y aura 2 possibilités :

- le conseil communautaire décide de lancer tout de même l'enquête publique au risque de fragiliser le document mais avec une date d'approbation rapprochée (automne 2020 ?),
- le conseil communautaire décide de procéder à un nouvel arrêt sur la base d'un dossier qui prendrait en compte les remarques de la DDT mais avec pour conséquence une date d'approbation décalée de plusieurs mois (printemps 2021 ?).

Jacqueline GARIN précise que les nouveaux élus disposeront alors de la liste des modifications souhaitées par la DDT et qu'ils ne repartiront donc pas de zéro ce qui leur permettra de prendre la décision la plus adaptée au moment.

Henri-Victor TOURNIER invite les élus à ne pas remettre en cause le travail qui a été accompli pendant 4 ans. Patrick COTTET-DUMOULIN le rejoint sur ce point et précise que si les remarques de la DDT portent sur des zones 2AU, alors les élus auront largement le temps de modifier le PLUi-H ultérieurement et il trouverait regrettable de se dédire ce soir.

Georges LAGRANGE tient à signaler que la commune de Montriond n'a pas encore délibéré sur l'arrêt et que le conseil municipal aurait voté pour. Il aimerait savoir si la commune peut encore délibérer après la réunion de ce soir. Stéphane PUGIN-BRON lui répond que c'est toujours possible mais que de toute manière le conseil communautaire devra délibérer à nouveau compte tenu de la délibération prise par Les Gets qui, d'après CDMF, peut être considérée comme un vote défavorable. Quoi qu'il en soit, il rappelle que le prochain conseil communautaire pourra toujours revenir sur l'arrêt.

Christophe MUTILLOD estime que la seule chose qui doit être débattue ce soir est l'attitude à avoir face à la DDT. Jacqueline GARIN souligne que la DDT connaît très bien la position prise par la CCHC et qu'on attend maintenant simplement leur retour écrit.

Georges LAGRANGE se demande si on ne pourrait pas profiter des mois qui viennent pour corriger les coquilles présentes dans le dossier. Stéphane PUGIN-BRON précise que c'est possible mais que chaque modification sera soumise à CDMF afin de savoir ce qui peut, ou non, être pris en compte dans le cadre de l'arrêt en cours.

Madame la Présidente invite les membres du conseil communautaire à prendre position sur une éventuelle abrogation ou annulation de la délibération d'arrêt prise le 6 février. Seuls Henri ANTHONIOZ et Christophe MUTILLOD sont favorables à ce retrait.

Le conseil communautaire, à la majorité, décide de maintenir la délibération d'arrêt.

2.2 PLU de Morzine : approbation de la modification simplifiée n° 1

Jean-François BAILLEUX rappelle que cette modification simplifiée porte sur des précisions d'indications graphiques du projet d'Express Morzine Avoriaz (EMA) au plan de zonage :

- modification de la légende : « secteurs réservés aux remontées mécaniques » au lieu de la mention « à titre indicatif »,
- inclusion des chemins d'accès aux pylônes dans les secteurs graphiques concernés.

Avis des personnes publiques associées

La DDT a fait part d'une remarque par courrier du 30 janvier 2020 rappelant que les périmètres d'accès aux pylônes et les pylônes eux-mêmes sont soumis à des contraintes de risques naturels, contraintes exposées par un précédent courrier du 11 juin 2019.

Compte tenu des modifications mineures, la MRAE n'a pas été sollicitée au titre de l'évaluation environnementale.

Bilan de la concertation

Pas de consultation du public pendant la période de mise à disposition réglementaire du 15 janvier 2020 au 17 février 2020, tant au siège de la CCHC qu'à la mairie de Morzine

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le bilan de la concertation et la modification n° 1 du PLU de Morzine.

2.3 PLU des Gets : approbation de la modification simplifiée n° 2

Jean-François BAILLEUX rappelle que cette modification simplifiée porte sur l'inscription du tracé du projet de liaison téléportée entre les deux versants du domaine skiable des Gets (Chavannes / Mont Chéry).

Avis des personnes publiques associées

Pas de remarque de la DDT.

Compte tenu des modifications mineures, la MRAE n'a pas été sollicitée au titre de l'évaluation environnementale.

Bilan de la concertation

Pas de consultation du public pendant la période de mise à disposition réglementaire du 20 janvier 2020 au 21 février 2020, tant au siège de la CCHC qu'à la mairie des Gets.

Henri-Victor TOURNIER se demande pourquoi le conseil communautaire devrait approuver cette modification alors que la commune a voté contre le PLUi-H. Jacqueline GARIN, même si elle comprend tout à fait cette réaction, estime que le conseil communautaire est là pour faire avancer les choses et remercie d'avance les élus qui voteront pour cette modification, dans un soucis d'esprit collectif.

Christophe MUTILLOD entend bien le message d'Henri-Victor TOURNIER mais souligne que la modification simplifiée présentée à l'approbation ce soir a simplement pour objet de corriger une erreur matérielle. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il ne s'agit pas d'une erreur matérielle mais d'une rectification rendue nécessaire par la procédure de déclaration d'utilité publique lancée par la commune.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER précise qu'elle aurait voté contre si elle était élue à la commune des Gets mais qu'elle préfère s'abstenir en tant qu'élue à la commune de Morzine.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER s'abstient), approuve le bilan de la concertation et la modification n° 2 du PLU des Gets.

3- Finances

3.1 Budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

3.1.1 Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.1.2 Vote du compte administratif 2019

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Christophe MUTILLOD, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2019 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 3 067,77 € :

	Dépenses HT 2019	Recettes HT 2019	Résultat 2019
Fonct.	126 072,29 €	129 631,06 €	3 067,77 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	126 072,29 €	129 631,06 €	3 067,77 € 2018 : 2 873,86€ 2017 : 16 124,66€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 3 067,77 €.

3.2 Budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif

3.2.1 Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « SPANC », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.2.2 Vote du compte administratif 2019

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Christophe MUTILLOD, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2019 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 15 653,12 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 € :

	Dépenses HT 2019	Recettes HT 2019	Résultat 2019
Fonct.	74 680,81 €	90 333,93 €	15 653,12 €
Inv.	0,00 €	8 400,25 €	8 400,25 €
Total	74 680,81 €	98 734,18 €	24 053,37 € 2018 : 56 442,67€ 2017 : 61 106,71€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 15 653,12 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

3.3 Budget annexe – Transport scolaire

3.3.1 Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « Transport scolaire », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.3.2 Vote du compte administratif 2019

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Christophe MUTILLOD, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2019 du budget annexe du Transport scolaire qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 34,96 € :

	Dépenses HT 2019	Recettes HT 2019	Résultat 2019
Fonct.	357 422,52 €	357 457,58 €	34,96 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	357 422,52 €	357 457,58 €	34,96 € 2018 : 47,45 € 2017 : 144,18 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget annexe du Transport scolaire qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 34,96 €.

3.4 Budget annexe – ZAE du Vernay-Bron

3.4.1 Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE du Vernay-Bron », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.4.2 Vote du compte administratif 2019

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Christophe MUTILLOD, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un déficit de fonctionnement de 0,63 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 26 558,79 € :

	Dépenses HT 2019	Recettes HT 2019	Résultat 2019
Fonct.	26 558,79 €	26 558,16 €	- 0,63 €
Inv.	27 794,16 €	1 236,00 €	- 26 558,16 €
Total	54 352,95 €	27 794,16 €	- 26 558,79 € 2018 : - 1 236,00 € 2017 : 0,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un déficit de fonctionnement de 0,63 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 26 558,79 €.

3.5 Budget annexe – ZAE de Moulin Dessailly

3.5.1 Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE de Moulin Dessailly », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.5.2 Vote du compte administratif 2019

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Christophe MUTILLOD, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un déficit de fonctionnement de 0,19 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 9 860,96 € :

	Dépenses HT 2019	Recettes HT 2019	Résultat 2019
Fonct.	9 861,15 €	9 860,96 €	- 0,19 €
Inv.	10 710,96 €	850,00 €	- 9 860,96 €
Total	20 572,11 €	10 710,96 €	- 9 861,15 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un déficit de fonctionnement de 0,19 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 9 860,96 €.

3.6 Budget principal

3.6.1 Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.6.2 Vote du compte administratif 2019

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Christophe MUTILLOD, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2019 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement de 5 622 971,27 € € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 577 481,00 € :

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat 2019
Fct	15 830 933,50 €	21 453 904,77 €	5 622 971,27 €
2018	15 666 280,24 €	21 944 718,19 €	6 278 437,95 €
2017	14 415 556,13 €	20 370 348,72 €	5 954 792,59 €
Inv	8 721 317,18 €	7 143 836,18 €	- 1 577 481,00 €
2018	10 120 621,68 €	6 602 601,71 €	- 3 518 019,97 €
2017	5 834 773,91 €	3 565 772,22 €	- 2 269 001,69 €
Total	24 552 250,68 €	28 597 740,95 €	4 045 490,27 €
2018	25 786 901,92 €	28 547 319,90 €	2 760 417,98 €
2017	20 250 330,04 €	23 936 120,94 €	3 685 790,90 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement de 5 622 971,27 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 577 481,00 €.

3.6.3 Vote des subventions 2020

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter, comme chaque année, les subventions aux associations et autres organismes intervenant dans le champ des compétences de la CCHC (voir tableau en annexe), excepté pour les crèches et les écoles de musique pour lesquelles une délibération a déjà été prise en janvier.

Yannick TRABICHET se demande ce qui se passera en cas d'annulation de certains événements et s'il sera possible de revenir le cas échéant sur les subventions versées. Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER rappelle que, bien souvent, des frais fixes restent à charge des organisateurs même en cas d'annulation.

Jean-Louis VUAGNOUX précise que Boège ne fait désormais plus partie de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers qui ne comprend donc plus que les communes de Bellevaux et Lullin.

Gérald LOMBARD, Trésorier du collège Notre Dame de Bellevaux, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

- OT Morzine (Trail des Hauts-Forts 2020) 750,00 €
- Les Allobroges du Brevon (Trails 2020) 750,00 €
- Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps 25 000,00 €

• Football Club du Brevon	5 000,00 €
• ADMR de la Vallée d'Aulps	15 000,00 €
• ADMR des Dranses	3 200,00 €
• ADMR du Brevon	9 700,00 €
• ADMR du Marcelly	2 720,00 €
• Ametya	9 000,00 €
• Secours en Montagne – section Morzine	3 600,00 €
• Secours en Montagne – section Brevon	1 700,00 €
• Association du Musée de la Musique Mécanique	59 000,00 €
• Centre de sauvegarde de la faune sauvage des Pays de Savoie	500,00 €
• Collège Henri Corbet de Saint Jean d'Aulps	5 616,00 €
• Collège Notre Dame de Bellevaux	3 731,00 €

Les subventions à l'association des JSP de Bellevaux/Lullin et au Secours en Montagne de Saint Jean d'Aulps seront prévues au budget mais votées lorsque les demandes de subvention auront été reçues.

4- Marchés publics

4.1 MAPA attribués par la Présidente au vu de sa délégation

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire de l'attribution d'un marché public relatif à la fourniture, au chargement et au pesage d'émulsion de bitume dosé à 65 % :

- Titulaire : COLAS Auvergne Rhône-Alpes – Centre de Perrignier
- Montant : 520,00 € HT la tonne, soit une estimation de 31 200 € HT par an

4.2 Travaux d'entretien de voirie : attribution d'un nouveau marché pour la période 2020-2024

Charles-Henri MONTET rappelle la constitution d'un groupement de commande entre la CCHC et la commune de Morzine par délibération du 21 janvier 2020. Il précise qu'une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert et fait part de la décision de la CAO du groupement (Gilbert PEILLEX – Michel RICHARD), réunie le 6 mars 2020, d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS Auvergne Rhône-Alpes (centre de Perrignier) pour un montant estimatif annuel: de 1 044 494 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer le marché.

5- Personnel

5.1 DDVA : création d'un emploi permanent de directeur au grade d'attaché de conservation du patrimoine

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la nécessité de remplacer Dominique LOUIS qui part en retraite fin septembre 2020 (départ physique le 2 août). Pour ce faire, il propose de créer, à compter du 1^{er} juillet 2020, un emploi permanent de directeur au grade d'attaché de conservation du patrimoine.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

5.2 DDVA : création d'emplois non permanents temporaire et saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de remplacer Sonia RAMEL qui part en disponibilité d'une année reconductible à compter du 1^{er} mai 2020. Pour ce faire, il propose, dans un premier temps, de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020 (pour permettre un tuilage).

Il propose également de créer :

- 2 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2020 (comme chaque année),
- 1 emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020 (pour remplacer Philippe TRICOT en cas de non mise à disposition par la commune de Morzine, sachant que cet emploi est refacturé à la commune de La Vernaz à hauteur de 60 %).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

5.3 Ressources humaines : création d'un emploi permanent de gestionnaire paie / carrière

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la nécessité de remplacer Marie-Thérèse BAUD qui part en retraite et qui ne sera physiquement plus à la CCHC à compter du 1^{er} mai 2020. Il informe les membres du conseil communautaire qu'elle sera remplacée par Sandrine VAUTEY à compter du 1^{er} mai 2020 et propose, pour ce faire, de créer un emploi permanent de gestionnaire paie / carrière au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

5.4 Services techniques : création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer, comme chaque année, les emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier d'activité :

- Sentiers
 - 4 postes du 27 avril au 26 octobre 2020
 - 1 poste du 4 mai au 31 octobre 2020
 - 1 poste du 11 mai au 31 octobre 2020
- Déchets / coursives Avoriaz
 - 1 poste du 2 juin au 31 octobre 2020
- Voirie - émulsion
 - 1 poste du 1er mai au 31 octobre 2020
 - 4 postes du 11 mai au 6 novembre 2020
- Voirie - polyvalent
 - 1 poste du 11 mai au 6 novembre 2020
- Voirie - bâtiments
 - 1 poste du 11 mai au 31 octobre 2020 (nouveau poste par rapport à l'année dernière)
- Déchets
 - 2 postes du 14 avril au 13 octobre 2020
 - 1 poste du 4 mai au 30 novembre 2020
 - 1 poste du 11 mai au 10 novembre 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

5.5 Urbanisme : accueil d'une stagiaire en Master II Droit public mention droit de la montagne

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la délibération en date du 21 janvier 2020 par laquelle le conseil communautaire avait décidé d'accueillir en stage Mme Margot MONDON, étudiante en Master II Droit public, mention droit de la montagne, à l'Université Grenoble Alpes, pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2020, en vue de travailler sur la phase approbation du PLUi-H (relecture, corrections, suivi de l'enquête publique, adaptations suite à l'enquête publique puis validation en conseil communautaire).

Il rappelle également qu'il avait été décidé de verser à cette stagiaire une gratification mensuelle calculée sur la base d'un taux horaire de 5,55 € et d'un temps de travail de 35 heures par semaine, soit une gratification mensuelle d'environ 800 € net. Or, après consultation de la réglementation en la matière, il s'avère que la CCHC, en tant qu'établissement public, n'a pas le droit de verser une gratification qui excède le taux défini à l'article L. 124-6 du Code de l'Éducation (15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale), soit un taux horaire de 3,90 €. Il propose donc de délibérer à nouveau afin de régulariser la situation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer une gratification mensuelle calculée sur la base d'un taux horaire de 3,90 € et d'un temps d'accueil de 35 heures hebdomadaires et précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020-005 prise le 21 janvier 2020.

5.6 Natura 2000: accueil d'une stagiaire en licence professionnelle Valorisation des produits et des espaces montagnards

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la demande de stage faite par Alexandre ANDRÉ, étudiant en licence professionnelle Valorisation des produits et des espaces montagnards à l'Université de Savoie Mont-Blanc, pour la période du 30 mars au 24 juillet 2020. Il souligne que cet étudiant pourrait notamment travailler sur les animations scolaires Natura 2000.

Compte tenu de la durée du stage, il précise que la réglementation impose le versement d'une gratification à hauteur de 3,90 euros par heure.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention de stage correspondante et décide de fixer une gratification mensuelle calculée sur la base d'un taux horaire de 3,90 € et d'un temps d'accueil de 35 heures hebdomadaires.

6- Tourisme

6.1 OTVA : approbation du budget supplémentaire 2020

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que le comité de direction de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps a voté son compte de gestion 2019, son compte administratif 2019 et son budget supplémentaire 2020 lors de sa séance du 3 mars 2020. Conformément aux statuts de l'EPIC, il rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de la CCHC d'approuver le budget supplémentaire 2020 dans le délai d'un mois à compter de sa saisie, sachant que le budget supplémentaire vient modifier le budget primitif voté en novembre 2019 afin d'y intégrer les excédents 2019 :

- excédent de fonctionnement : 127 169,92 €
- excédent d'investissement : 1 932,34 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2020 de l'OTVA tel qu'il lui a été présenté.

Charles-Henri MONTET précise que l'OTAdL n'a jamais voté de budget supplémentaire jusqu'alors et intègre chaque année ses résultats par une simple décision modificative, procédure qui n'est a priori pas conforme à la réglementation mais qui pour autant n'a jamais fait l'objet de remarques de la part du contrôle de légalité. Pierre HANON confirme effectivement que la procédure à suivre dans ce cas est le vote d'un budget supplémentaire. Charles-Henri MONTET se rapprochera de la Directrice de l'OTAdL afin de lui en faire part.

6.2 OTVA : demande de classement en catégorie II

Charles-Henri MONTET rappelle que l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps est classé en catégorie III depuis 2015. Ce classement étant valable 5 ans, il précise qu'il sera donc caduque en 2020 et fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de demander à nouveau le classement de l'OTVA en catégorie II, l'arrêté du 16 avril 2019 ayant réduit le classement de 3 à 2 catégories.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps et charge Madame la Présidente d'adresser ce dossier au Préfet de Haute-Savoie.

7- Droits ouverts voirie

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la proposition du Bureau d'augmenter les droits ouverts voirie des communes de 2 % en 2020 (voir tableau en annexe).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

8- France Services : passation d'une convention avec Pôle Emploi

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer une convention avec Pôle Emploi pour leur permettre de s'installer à l'espace France Services à Montriond.

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le lundi 6 avril 2020 au Biot (élection du Président et des Vice-Présidents) et le mardi 28 avril 2020 (vote des budgets et des taux de fiscalité pour 2020).

Au Biot, le 16 mars 2020

La Présidente
Jacqueline GARIN